



En invalidité de catégorie 2

Par **valou13**, le **24/05/2013 à 18:44**

bonjours rnrnj'ai été en affection longue durée puis en invalidité mon patron me licencie j'étais en cdi pendant 10 ans j'ai le droit a quoi merci

Par **conseiller du salarié**, le **23/06/2013 à 17:45**

Bonjour,rnrnVeuillez prendre connaissance de notre page sur [l'inaptitude au travail](#), je pense que vous y trouverez tous les renseignements voulus.rnrnVous avez droit également à une [indemnité de licenciement](#) que vous pouvez [calculer ici](#) (10 ans d'ancienneté=2 mois de salaire).rnVotre employeur vous rémunérera également les congés payés restants.rnrnEn inaptitude non professionnelle, vous serez dispensé de l'exécution de votre préavis, mais il ne sera pas rémunéré.rnrnCordialement.